

Ou bien, il faut descendre sur le terrain de la critique historique, et, par la discussion des textes, des récits, des documents que les siècles transmettent aux siècles et qui forment les annales du genre humain, établir que le surnaturel n'existe pas, c'est-à-dire que, dans le champ immense de l'histoire, il n'y a pas un seul monument authentique sur lequel il se puisse appuyer.

Le domaine de la critique pure est le monde des idées. Elle les examine, elle les compare, elle les juge ; et, quand elle a acquis la certitude que l'idée d'une chose est absurde, contradictoire, en opposition avec les principes premiers de la raison, elle décide que la chose n'existe pas, attendu qu'elle ne peut pas exister. Sa sentence est absolue et sans appel.

Le domaine de la critique historique est l'ensemble des textes, des récits, des documents qui prétendent à l'honneur de l'histoire. Elle les examine, elle les compare, elle les juge ; et, quand elle solidement établi qu'un texte, un récit, un document n'est digne d'aucune créance, elle déclare que les faits qui y sont contenus n'existent pas, non point parce qu'ils ne peuvent pas exister, mais parce que rien ne prouve qu'ils existent.

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu chez les Frères de Québec, le 19 ; à Saint-Pierre, I. O., le 21 ; à l'Ancienne Lorette, le 23 ; à Sainte-Julie, le 25.—M. l'abbé H. Gagnon curé de la Sainte-Famille, I. O. a célébré ses noces d'argent, le 9 du mois courant. Nos meilleurs souhaits.—Les Sœurs du Bon-Pasteur ont fait, la semaine dernière, une excellente collecte dans les paroisses du Cap-Santé et de Sainte-Jeanne.—Il paraîtra sous peu, une brochure intitulée : « Lettre ouverte aux Auteurs anonymes de Ruines Cléricales. » Prix 10 centins. S'adresser à M. E. Demers, librairie, 1611, rue Notre-Dame, Montréal.—Distributions à profusion les contre-poisons.

France.—S. E. le cardinal Place, archevêque de Rennes, est décédé la semaine dernière. Né à Paris en 1814, il commença d'abord par étudier le droit, se fit recevoir avocat et devint secrétaire de M. de Courcelles, ambassadeur à Rome. Après être entré dans l'état ecclésiastique, il fut successivement supérieur du Petit Séminaire d'Orléans, puis de celui de Paris, auditeur de Rote, évêque de Marseille en 1866, archevêque de Rennes en 1878, et crée cardinal en 1886.